

52 - Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP)

M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Besançon entretient depuis 2005 un partenariat avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber, avec lequel elle mène une réflexion commune sur la gestion durable de la ressource en eau, enjeu primordial dans cette région du monde.

Depuis 2012, les actions de coopération se sont étendues à l'assainissement, au tourisme rural et aux échanges.

La convention 2016-2017 prévoit les actions suivantes :

A - Volet Eau et Assainissement

Eau

- S'efforcer d'augmenter la quantité et la qualité des eaux approvisionnant le camp et diminuer la salinité pour favoriser l'utilisation par les usagers.
- Améliorer la confiance des usagers dans l'eau du robinet, et favoriser ainsi le financement du service.

Assainissement collectif

- Aider les autorités du camp à trouver des financements et à mettre en œuvre le projet de réseau d'assainissement collectif
- Renforcer le service de l'eau par la prise de compétence exploitation assainissement : il s'agit d'accompagner le service, notamment par la formation d'un «technicien conformité», afin de s'assurer du bon raccordement des foyers au nouveau réseau.

Axes communs Eau et Assainissement collectif

- Mieux informer la population du camp : publication de résultats d'analyses (salinité, bactériologie...), calendriers de travaux
- La sensibilisation : faire connaître et s'approprier les «bonnes pratiques» en matière d'eau et d'assainissement, le plus simplement possible
- Elaboration d'actions et d'outils locaux (YMCA...), identification des principaux canaux de diffusion.

B - Volet Tourisme

- Poursuite du programme de développement d'un tourisme rural en Palestine valorisant l'hébergement de groupes au sein de l'auberge «women center» gérée par les femmes et qui devrait engendrer des bénéfices économiques sur le camp :
 - Poursuivre l'aménagement du lieu
 - Former les femmes (accueil de groupes-anglais)
 - Valoriser le patrimoine culinaire et le savoir-faire local du camp (Maftoul, miel)

C - Volet échanges et jeunesse

Les partenaires ont consenti un programme d'échange qui se présente ainsi :

- 2016 : départ d'un groupe de jeunes français sur le chemin d'Abraham et accueil des femmes women center comme prévu dans la convention 2014-2015
- 2017 : accueil d'une équipe de football en mai 2017
- 2017 : départ d'un groupe de français (en cours de réflexion).

Ces échanges permettent une meilleure connaissance mutuelle des populations des trois pays partenaires de la coopération.

D - Volet éducation**- Education et université**

Poursuite du programme de bourse à coûts partagés : la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté accueilleront un ou deux étudiants palestiniens à la rentrée scolaire 2016-2017 et encourageront la participation d'étudiants du camp à ce programme.

- Education à l'environnement

La gestion du ramassage et de l'enlèvement des déchets reste assurée par l'UNRWA dans le camp.

Il s'agit de développer l'éducation à l'environnement (regroupement des déchets, écocistes, tri...) par le biais des écoles, des institutions, des associations.

BUDGET

Dépenses prévisionnelles	
Désignation	Montant
Education	5 000,00 €
Tourisme solidaire	10 000,00 €
Eau et Assainissement	12 000,00 €
Echanges	10 000,00 €
Sous-total hors valorisation	37 000,00 €
Valorisation	10 000,00 €
Total avec valorisation	47 000,00 €
Ressources prévisionnelles	
Apports	Montant
<i>Ville de Besançon - Service Relations Internationales</i>	15 000,00 €
<i>Ville de Besançon - Eau et Assainissement</i>	10 000,00 €
<i>Ville de Neuchâtel</i>	12 000,00 €
Sous-total hors valorisation	37 000,00 €
Valorisation	10 000,00 €
Total avec valorisation	47 000,00 €

En cas d'accord, le programme de coopération avec le camp d'Aqabat Jaber sera financé :

- pour sa partie technique, par une subvention au RCDP de 10 000 € prélevée au titre de la loi Oudin, à part égale sur les budgets annexes Service de l'Eau (5 000 € sur la ligne 67/6743.00E3402 CS 36100) et Service de l'Assainissement (5 000 € sur la ligne 67/6743.00A3402 CS 36200) ;

- pour la partie tourisme et échanges par une subvention de 15 000 € au RCDP (ligne 65.048/6574.003402 CS 00290).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 25 000 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine,

- autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 4 oppositions. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre - 1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (4 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 50

Contre : 4

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.